



Communauté de Communes
CHAMPAGNE

BOISCHAUTS

Compte rendu de la présentation des éléments du budget 2019

Table des matières

Préambule	3
1- Evolution de la population	3
2- Evolution des bases	4
21- Fiscalité ménage.....	4
22- Fiscalité économique.....	4
3- L'emprunt	5
4- La marge nette	6
5- Prévision d'évolution de la marge nette (négative ou positive)	6
6- Prévision de dépenses d'Investissement	7
61- Les subventions d'investissement.....	7
62- Les acquisitions	7
63- Les travaux en pleine propriété	7
64- Les travaux sur les bâtiments mis à disposition	8
65- Le matériel de bureau et informatique.....	9
66- le mobilier	10
67- Autres immobilisations corporelles	11
68- Les grosses opérations d'investissement.....	11
681- Rappel des aspects financiers concernant ces projets :.....	11
7 – Ventes.....	13
8– Mise en place de crédit baux.....	13
9 – Divers section de fonctionnement	14
91- Voirie	14
92- Voyages scolaires	14
93 – Subventions	14
94- Les organismes de regroupement.....	15
95- Les frais de scolarité hors territoire et école privée (Vatan).....	16
96- L'IFER éolien (simulations réalisée à l'aide des imprimés 1288 de l'année 2018).....	16
97 – Tarifs des restaurations scolaires	18
10- Conclusion	18
Divers	19

Préambule

1- Evolution de la population

POPULATION TOTALE	2017	2018	2019
AIZE	119	118	117
AMBRAULT	936	922	919
BOMMIERS	306	307	306
BRIVES	272	268	264
BUXEUIL	226	224	225
CHAMPENOISE (LA)	302	286	279
CHAPELLE SAINT LAURIAN (LA)	144	149	149
CHOUDAY	148	150	153
CONDE	268	261	254
FONTENAY	94	91	90
GIROUX	121	121	120
GUILLY	244	250	249
LINIEZ	341	334	330
LIZERAY	92	87	85
LUCAY LE LIBRE	117	110	108
MENETREOLS SOUS VATAN	126	123	119
MEUNET PLANCHES	188	184	181
MEUNET SUR VATAN	192	189	194
NEUVY PAILLOUX	1 253	1 240	1226
PRUNIERS	560	546	530
REBOURSIN	115	110	110
SAINTE AOUSTRILLE	208	213	220
SAINTE AUBIN	194	188	187
SAINTE FLORENTIN	565	552	546
SAINTE PIERRE DE JARDS	119	123	123
SAINTE VALENTIN	293	293	291
SAINTE FAUSTE	285	283	283
THIZAY	250	245	240
VATAN	2 060	2 072	2060
VOUILLON	243	242	239
	10 381	10 281	10197
		-100	-84

Sens du débat :

Lors du débat, il est évoqué que la perte de population sur le territoire est problématique et qu'elle est en corrélation avec la perte de population du département. Il est cependant rappelé que dans les années précédentes, bien que le département perdait de la population, notre territoire n'en perdait pas. Il est aussi fait état que le vieillissement de la population concourt certainement à la baisse de la population.

Les élus pensent qu'il est important de juguler cette baisse. Pour cela il sera nécessaire d'avoir une action sur au moins trois thématiques intimement liées à l'attractivité :

- Créer de l'emploi
- Développer ou renforcer une offre correcte d'hébergement
- Développer la couverture téléphonie et numérique

Concernant l'emploi, les récentes décisions d'investissement dans les zones d'activités vont en ce sens.

Concernant l'offre d'hébergement, la réflexion est à mener mais la décision de ne pas inscrire dans le cadre du CRST futur des éléments financiers relatifs à l'organisation d'un PLH risque de rendre la tâche difficile.

Concernant la couverture mobile, une réflexion est engagée au niveau de l'Etat et le Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace suit le dossier.

Concernant la couverture numérique, la première phase de montée en débit est terminée sur le territoire et la phase de mise en place de la fibre sur les communes de plus de 1000 habitants démarre. A ce sujet, il est important de noter que l'EPCI devra prévoir 200 000€ en 2020 pour la commune de Vatan. Il faudra rapidement faire le point sur les communes qui n'ont pas bénéficié de la montée en débit pour savoir s'il est prévu une deuxième phase en ce qui les concernent.

2- Evolution des bases

21- Fiscalité ménage

BASES	2015	2016	2017	2018	2019 (prev)	DIF BASES 2017- 2018	TX	Produit
TH	9 663 358	9 396 038	9 437 437	9 553 000	?	115 563	9,57%	11 059
TFB	8 080 118	8 160 218	8 282 792	8 453 000	?	170 208	2,23%	3 796
TFNB	2 836 514	2 853 972	2 878 687	2 916 000	?	37 313	4,99%	1 862
								16 717

Concernant la fiscalité ménage, on note une évolution positive que l'on peut lier à l'augmentation mécanique des bases.

22- Fiscalité économique

BASES	2015	2016	2017	2018	2019 (prev)	DIF BASES 2017- 2018	TX	Produit
CFE	3 555 334	3 688 000	3 597 184	3 581 000	?	-16 184	20,46%	-3 311

MONTANT	2016	2017	2018	2019 (prev)	DIF 2017-2018
CVAE	311 147	361 924	318 736	?	-43 188

Concernant la fiscalité économique pour sa composante CVAE, on note que l'année 2018 correspond à l'année 2016, il semblerait que l'augmentation de l'année 2017 devait peut-être correspondre à une partie de recette exceptionnelle.

Concernant la fiscalité économique pour sa composante CFE, on note une légère baisse malgré l'éolien qui déclenche également un peu de CFE.

Nous aurons une meilleure vision dès que nous posséderons l'état 1259 concernant le prévisionnel 2019.

Sens du débat :

Les élus pensent qu'il est important de mettre en place un suivi très fin des variations des bases et des produits afin de mettre en place les outils permettant d'optimiser ceux-ci.

3- L'emprunt

EXERCICE	ANNUITE	INTERETS	CAPITAL	CAPITAL RESTANT DÛ
2019	207 654,14 €	29 119,91 €	178 534,23 €	1 321 940,18 €
2020	201 026,49 €	24 192,68 €	176 833,81 €	1 143 405,95 €
2021	194 061,50 €	19 194,81 €	174 866,69 €	966 572,14 €
2022	163 265,84 €	14 725,25 €	148 540,59 €	791 705,45 €
2023	143 375,18 €	11 200,98 €	132 174,20 €	643 164,86 €
2024	123 564,22 €	8 591,20 €	114 973,02 €	510 990,66 €
2025	122 335,64 €	6 399,89 €	115 935,75 €	396 017,64 €
2026	111 250,42€	4 181.32€	107 069.10€	280 081,89 €

BERRY RELAIS NEUVY-PAILLOUX – 2027 – ANNUITES 14 766.20€

ATELIER RELAIS NEUVY-PAILLOUX – 2021 – ANNUITES 5 733.48€

BOULANGERIE PRUNIERS – 2024 – ANNUITES 6 539.88€

EPICERIE VOUILLON – 2022 – ANNUITES 5145.84€

MSP NEUVY PAILLOUX – 2023 – ANNUITES 9 236.56€

RESTAURANT SAINT VALENTIN – 2019 – ANNUITES 2832.51€

RESTAURANT LA CHAMPENOISE – 2026 – ANNUITES 5 400.60€

VERANDA RESTAURANT SAINT VALENTIN – 2026 – ANNUITES 2 138.40€

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE VATAN – 2021 – ANNUITES 12 314.39€

MAISON MEDICALE VATAN – 2029 – ANNUITES 23 559.92€

INVESTISSEMENT 2014 CCCV – 2029 – ANNUITES 8235.12€

GARAGE DU CENTRE VATAN – 2026 – ANNUITES 14 729.16€

RESTAURANT SCOLAIRE VATAN – 2023 – ANNUITES 9 521.70€

ACCUEIL FAMILIAL REGROUPE1 BOMMIERS – 2036 (0%) – ANNUITES 7 579.36€

ECOLE NEUVY PAILLOUX – 2026 – ANNUITES 3882.92€

ECOLE LA CHAMPENOISE – 2020 – ANNUITES 3230.90€

LOGEMENT SOCIAUX SAINT VALENTIN – 2027 – ANNUITES 6093.28€

SOBTP SAINT FLORENTIN -2026 – ANNUITES 14 427.40€

Sens du débat :

Le Vice-Président en charge des finances propose que tout investissement qui produira une recette soit financé à partir de l'emprunt afin d'obtenir des opérations blanches par le fait que les loyers couvrent l'annuité d'emprunt.

La question est posée concernant le suivi de la capacité d'emprunt de l'EPCI. L'analyse montre que dans le cadre d'une opération blanche telle que proposée par le Vice-Président en charge des finances cela n'a pas d'impact direct sur le taux d'endettement. Par contre il est important de faire le point sur la gestion du risque lié au non-paiement de loyers et de s'assurer que les banques accepteront de suivre la collectivité si la marge brute ne permettait plus de couvrir le capital annuel de l'emprunt.

4- La marge nette

Petit rappel concernant la définition de la marge nette. Elle est calculée de la façon suivante : Recettes réelles moins les dépenses réelles moins le remboursement du capital de l'emprunt.

Elle représente l'estimation de ce que la collectivité peut dépenser dans l'année, sans avoir recours à l'emprunt ni au reliquat disponible (résultat cumulé) dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Bien que la présentation du CA 2018 n'ait pas encore été réalisée, nous pouvons avancer quelques chiffres permettant d'aider les élus dans le cadre de la construction du budget 2019. Il est important de préciser qu'une marge nette se calcule sur une expérience de trois à quatre budgets plus ou moins stables, ce qui est loin d'être le cas de notre collectivité suite à la fusion et au transfert de compétences. Cependant il faut bien essayer de poser l'équation avec des chiffres, même imprécis, afin de définir les axes majeurs concernant les dépenses et les recettes de l'EPCI.

La marge nette est estimée entre 120 000€ et 180 000€ (Remboursement SOFAXIS 2018 en cours de négociation et dernier versement CAF 2018 en cours d'analyse) et le résultat cumulé est d'environ 1 576 000€ auxquels viendront s'ajouter les sommes prévues dans les arrêtés de subventions DETR 2018 (Bâtiments scolaires, non scolaires et matériels) qui seront intégrées dans le budget 2019 (environ 21 000€).

5- Prévision d'évolution de la marge nette (négative ou positive)

Sans être complètement exhaustif car l'exercice n'est pas aisé, plusieurs éléments prévus en 2019 viendront modifier cette marge :

- Nouveaux frais liés à l'augmentation de la surface du siège social
- Fin du contrat aidé de M. Nicolas BONNET (pas de nouvelle dépense mais fin de la recette).
- Augmentation du temps de travail de Mme GRIMOUD sur l'ensemble de l'année (4 mois en 2018).
- Augmentation mécanique de la masse salariale pour environ 10 à 12 000€.
- Incertitude liée à la remise à plat du pacte financier (Remise à plat des AC)
- Mise en place de convention d'utilisation de locaux (Bibliothèque de Vatan, etc.)
- Recette IFER éolien (Meunet sur Vatan – Reboursin) 4 éoliennes

6- Pr vision de d penses d'investissement

61- Les subventions d'investissement

Deux types d'op ration sont pr vus : Celles qui ont d j  fait l'objet d'un accord (RIP 36) et celles qui font l'objet d'un accord li    l' tude d'un dossier (Aide   l'immobilier d'entreprise)

- Le RIP 36 nous a inform  qu'il  tait n cessaire de pr voir un investissement de 120 000  pour la mise en place de la fibre sur la commune de Neuvy-Pailloux en 2019. Il est   noter qu'il sera n cessaire de provisionner en 2020 une somme l g rement sup rieure pour l'installation de la fibre sur la commune de Vatan.

Concernant l'aide   l'immobilier d'entreprise, nous avons connaissance d'au moins trois dossiers qui sont   des  tats d'avancement tr s diff rents :

- Reprise de l'entreprise SIEMEL   Vatan (300 000  X 7% = 21 000 )
- Extension d'un b timent   LINIEZ par l'entreprise GAUGRY (dossier en cours de finalisation)
- Extension d'une activit  de laqueur   AIZE (pas de dossier re u)

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement r alis  lors de la construction du futur CRST, il avait  t   voqu  qu'une somme de 70 000  serait fl ch e annuellement et r partie entre l'aide   l'immobilier d'entreprise et l'aide directe aux entreprises sur le cr neau 0-5000 . Les deux r glements de ces aides seront pr sent s lors du conseil du 25/03/2019 en amont du vote du budget.

Il est important de rappeler que le plan pluriannuel d'investissement avait  t  r alis  avec une estimation de la marge nette   350 000  et que s'il s'av re que celle-ci se d grade (estimation 200 000 ), il faudra peut- tre revoir les projets futurs.

Il est donc propos , pour cette ann e, d'inscrire une d pense pr visionnelle de 70 000  pour les aides aux entreprises. Les dossiers seront pr sent s au fur et   mesure de leurs compl tudes. Les fonds non utilis s, s'il en est, pourront faire l'objet d'un report dans le cadre des restes   r aliser (RAR) 2019.

Pour ce qui est de la subvention d'investissement au RIP 36, la collectivit  s'est engag e   apporter cette subvention dans le cadre du partenariat avec le syndicat. Il semble donc difficilement envisageable de ne pas la pr voir au budget

62- Les acquisitions

Il est pr vu de proc der   trois acquisitions :

- L'appartement situ  au-dessus du si ge social 64 000 
- Le garage RAULT 140 000 
- Le b timent   r nov r pour l'accueil familial regroup  27 457 

Il conviendra de pr voir les honoraires et frais de notaire

Le mode de financement de ces acquisitions reste   d finir, en fonction de la politique propos e par le Vice-Pr sident en charge des finances.

63- Les travaux en pleine propri t 

Les travaux suivants ont  t  recens s par la commission travaux

Intitulé	HT	TX	TVA	TTC
889 - GARAGE DU CENTRE APPARTEMENT	22 000	20,00%	4 400,00	26 400,00
1724 - GARAGE DU CENTRE RIDEAU METALLIQUE	6 650	20,00%	1 330,00	7 980,00
2161 - PANNE AEROTHERME GYMNASSE AMB	2 000	20,00%	400,00	2 400,00
1973 - OUVERTURE PORTE SIEGE SOC	1 700	20,00%	340,00	2 040,00
1973 - CLIM SIEGE SOCIAL	15 400	20,00%	3 080,00	18 480,00
1975 - SEPARATION BUREAU MULTI VAT	2 100	20,00%	420,00	2 520,00
1978 - PEINTURE VESTIAIRE PISC	8 100	20,00%	1 620,00	9 720,00
2062 - CHANG PORTE ENTREE MULTI AMB	6 300	20,00%	1 260,00	7 560,00
2178 - TOITURE SIEGE SOCIAL	14 500	20,00%	2 900,00	17 400,00
2170 - BERRY RELAIS LUMINAIRES	900	20,00%	180,00	1 080,00
2171 - BERRY RELAIS EXTRACTEUR	2 300	20,00%	460,00	2 760,00
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUES ECOLES	5 000	20,00%	1 000,00	6 000,00
SECURITE AERODROME	5 000	20,00%	1 000,00	6 000,00
TOTEM MSP VATAN	2877	20,00%	575,00	3452,00
TOTAUX	94 827		18 965	113 792

Il a été demandé à la commission travaux de procéder à une hiérarchisation des projets de travaux afin de n'effectuer que les travaux les plus urgents le temps que l'EPCI dispose d'une meilleure vision de sa marge nette. Il serait peut-être judicieux que les élus fixent, comme cela est fait pour la voirie, un budget annuel concernant les travaux.

64- Les travaux sur les bâtiments mis à disposition

Les travaux suivants ont été recensés par la commission travaux

Intitulé	HT	TX	TVA	TTC
1958- BCD ECOLE NP	5 000	20,00%	1 000	6 000
1959 - PEINTURE WC ECOLE NP	750	20,00%	150	900
1965 - LAMELLES STORES ECOLE AMB	2 100	20,00%	420	2 520
1970 - CLASSE 3 ECOLE VAT	4 600	20,00%	920	5 520
1971 - REF MUR ECOLE PRUN	2 918	20,00%	584	3 502
1997 - OUVERTURE PORTE ALSH AMB	4 200	20,00%	840	5 040
216 - RADIATEURS NORME R21 ALSH AMB	2 600	20,00%	520	3 120
1189 - MISE EN ACCESSIBILITE CAB MED AMB	50 000	20,00%	10 000	60 000
2337 - Remplacement rideaux Ecole Primaire Vatan	1 860	20,00%	372	2 232
Totaux	74 028		14 806	88 834

Il a été demandé à la commission travaux de procéder à une hiérarchisation des projets de travaux afin de n'effectuer que les travaux les plus urgents le temps que l'EPCI dispose d'une meilleure vision de sa marge nette. Il serait peut-être judicieux que les élus fixent, comme cela est fait pour la voirie, un budget annuel concernant les travaux.

Le cases oranges constituent les travaux jugés prioritaires par la commission travaux.

Conclusion sur la partie investissement :168 855€ HT proposés dont 129 987€ HT retenus par la commission travaux (cases oranges)

Sens du débat :

Les élus se posent la question de la possibilité d'obtenir des subventions sur les plus gros projets (toiture siège social et mise en accessibilité cabinet médical Ambrault).

La difficulté du financement DETR pour l'année 2018 réside dans le fait que l'EPCI va devoir déposer trois gros dossiers de demande de subvention et il y a fort à parier que le dépôt d'un quatrième, même moins important, soit difficilement défendable.

La question se pose donc de différer ces deux investissements en 2020.

Concernant la mise en accessibilité du cabinet médical d'Ambrault cela semble très difficile car l'ARS demande à ce que celle-ci soit réalisés afin de soutenir l'arrivée d'un médecin. La question d'un financement FAR 2019 est également évoquée mais la commune d'Ambrault précise que le FAR de la commune est déjà prévu sans cet investissement. Il est noté qu'il est regrettable qu'un FAR communautaire ne soit pas actuellement possible car cela rendrait le financement des projets communautaires plus simple.

Concernant la toiture du siège social, celle-ci étant très dégradée et le siège social et le logement faisant l'objet d'une vente entre l'EPCI et la commune de Vatan, il semble également difficile de différer l'investissement.

En conséquence, l'EPCI proposera un 4^{ème} dossier DETR pour les investissements sur les bâtiments communautaires.

65- Le matériel de bureau et informatique

Intitulé		HT	TX	TVA	TTC
Bureaux achat de 2 pc portable + 1 licence office pro + 1 écran chargé de développement	Administratif	2 175	20,00%	435	2 609
1 ordinateur Alsh + cantine Ambrault	ALSH AMBRAULT	0	20,00%	0	0
1 tablette tactile	Ecole Neuvy-Pailloux	460	20,00%	92	552
2 vidéoprojecteurs	Ecole Pruniers	918	20,00%	184	1 102
Vidéoprojecteurs interactif (VNI) (6)	Ecole Ambrault	6 000	20,00%	1 200	7 200
PC pour VNI	Ecole Ambrault	3 000	20,00%	600	3 600
Equipement salle de Saint-Aoustrille		3 000	20,00%	600	3 600
Imprimante multi Ambrault	Multi Ambrault	370	20,00%	74	444
Photocopieurs Siège social et maternelle Vatan		5000	20,00%	1 000	6000
TOTAUX		20 923		4 111	25 107

Il a été demandé à la Vice-Présidente en charge de l'enfance de proposer un plan pluriannuel d'investissement concernant les équipements numériques de type TBI et VNI. Car il semble difficilement possible d'équiper l'intégralité de l'école d'Ambrault en VNI. De même chaque école ayant été dotée d'une tablette numérique en 2018, il semble difficile de répondre favorablement à la demande de l'école de Neuvy-Pailloux.

Il est prévu de remplacer deux photocopieurs qui sont actuellement en location. Soit la collectivité se réengage en location (dépense de fonctionnement) soit elle procède par acquisition (dépense d'investissement).

Pour information voici le niveau d'équipement en TBI (Hors maternelles)

Ecole	Nb classes élémentaires	TBI en classe	TBI salle annexe	Total	dernière installation
Ambraut	4	0	0	0	
La Champenoise	1	1	0	1	?
Neuvy-Pailloux	3	1	1 (BCD)	2	2018
Pruniers	2	0	1	1	?
Saint-Valentin	1	0	0	0	
Vatan	9	6	0	6	2017

Sens du débat :

Les élus pensent qu'il est en effet prudent financièrement de prévoir l'installation de deux VNI sur l'école d'Ambraut et de ne prévoir qu'un seul vidéoprojecteur sur l'école de Pruniers.

Concernant la tablette demandée par l'école de Neuvy-Pailloux, la Vice-Présidente en charge des affaires scolaires pense qu'il est utile de faire le point sur l'utilisation des tablettes achetées en 2018 afin de prévoir d'autres acquisitions.

Concernant la mise en place de deux photocopieurs les élus suivent le raisonnement du DGS qui propose de ne pas remplacer dans l'immédiat celui du service administratif et de reconditionner le photocopieur libre sur l'école de Pruniers au profit de la maternelle de Vatan en prenant en compte qu'il n'est pas du même niveau de qualité que l'actuel mais que compte tenu qu'un nouveau photocopieur a été mis en place à l'école primaire il était possible de mutualiser certaines impressions.

66- le mobilier

Intitulé		HT	TX	TVA	TTC
Bibliothèque Vatan achat d'un chariot à livres	Bibliothèque Vatan	271	20,00%	54	326
Etagères salle archives bureau X10	administratif	416	20,00%	83	499
Meuble d'accueil pour transmission MULTI VATAN	multi Vatan	439	20,00%	88	527
2 tables fixe 4 pieds métal 120/80	ALSH Ambraut	280	20,00%	56	336
Achat de 8 chaises zoé Alsh Ambraut	ALSH Ambraut	323	20,00%	65	388
étagère pour matériel pédagogique	Ecole Ambraut	249	20,00%	50	299
Grande table pour travail de groupe	Ecole Ambraut	363	20,00%	73	435
10 tablettes Z-tool (supports)	Ecole Ambraut	242	20,00%	48	290
10 chaises de classes T5	Ecole la Champenoise	292	20,00%	58	350
2 bac à albums (vert 3207)	Ecole Neuvy-pailloux	552	20,00%	110	662
4 coffres de rangement	Ecole Neuvy-Pailloux	86	20,00%	17	104
2 boîtes de rangement	Ecole Neuvy-Pailloux	66	20,00%	13	80
2 tapis de gym	Ecole Pruniers	250	20,00%	50	300
4 étagères de rangement	Ecole St valentin	166	20,00%	33	200
meuble étagère 2 portes	Maternelle Vatan	251	20,00%	50	301
rayonnage en tôle 125X200	Maternelle Vatan	179	20,00%	36	214
3 rayonnages fixes structure mixte	Maternelle Vatan	1 205	20,00%	241	1 446

Lot de 2 joues d'habillage en bois	Maternelle Vatan	125	20,00%	25	150
1 tableau blanc	Maternelle Vatan	282	20,00%	56	338
tableau d'affichage	Maternelle Vatan	392	20,00%	78	470
6 tapis	RAM	172	20,00%	34	206
		6 600		1 320	7 920

67- Autres immobilisations corporelles

Intitulé		HT	TX	TVA	TTC
Poussette double pour les sorties extérieur Multi NEUVY-PAILLOUX	Multi Neuvy-Pailloux	200	20,00%	40	240
achat de 2 chauffe biberons 1X multi Ambrault et 1X multi Neuvy-Pailloux	Multi Ambrault/Neuvy-Pailloux	117	20,00%	23	140
Achat de 3 miroirs RAM	RAM	338	20,00%	68	405
2 jeux de manipulation RAM	RAM	213	20,00%	43	256
1 plastifieuse	Ecole Neuvy-Pailloux	108	20,00%	22	130
10 haies (sport)	Ecole Pruniers	63	20,00%	13	75
1 Kin-ball	Ecole Pruniers	133	20,00%	27	159
5 trottinettes 4/5ans	Ecole Pruniers	746	20,00%	149	895
1 lave-linge 8kg	Ecole Pruniers	200	20,00%	40	240
rideaux + attache rideaux	élémentaire Vatan	1 861	20,00%	372	2 233
		3 977		795	4 773

68- Les grosses opérations d'investissement

3 investissements majeurs ont été actés pour l'année 2019, lors de la mise en place du plan pluriannuel d'investissement. Il s'agit de :

- La création de deux bâtiments relais sur la ZA des Noyers sur la commune de Vatan
- La création d'une voirie de méthanisation sur la commune de Vatan
- La création d'un accueil familial regroupé 2 sur la commune de Bommiers

681- Rappel des aspects financiers concernant ces projets :

La création de deux bâtiments relais sur la ZA des Noyers sur la commune de Vatan :

L'étude de faisabilité, réalisée par CRESCENDO Conseil, fait état d'une dépense prévisionnelle de 878 636€ HT soit **1 054 363€ TTC** (somme à inscrire au budget) répartis comme suit :

- Travaux = 692 000€ HT
- Prestations intellectuelles = 125 816€
- Frais divers = 60 820€

Le financement de cette opération est prévu comme suit :

- DETR = 878 636€ à 40% = 351 454€
- CRST = 878 636€ à 20% = 175 727€
- Reste à charge = 40% = 351 454€

Sur le principe d'un apport de loyers annuels de 24 000€, la durée d'amortissement est estimée à 15 ans. Une recette supplémentaire devrait venir des taxes payées par les entreprises qui s'installeront, en n'oubliant pas qu'elles bénéficieront pour certaines d'exonérations (ZRR)

Concernant l'inscription budgétaire de cette opération, il sera proposé de mettre en place une autorisation de paiement (AP) et des crédits de paiements (CP) sur deux ans :

Explication : L'EPCI crée par délibération l'opération 2019-01 « Construction de deux bâtiments relais » puis décide d'affecter une somme X sur le budget 2019 et une somme X sur le budget 2020 de façon à ne pas mettre un emprunt fictif en place en attendant de pouvoir prendre en compte la subvention en recettes (attente arrêté). Il est à noter que l'Etat nous a demandé de couper le projet en deux parties afin d'en prendre une partie sur la DETR 2019 et l'autre sur la DETR 2020.

Concernant cette opération, il faudra décider d'avoir ou non recours à l'emprunt.

La création d'une voirie pour raccorder l'usine de méthanisation sur Vatan (réalisation en deux phases) :

L'étude de faisabilité, réalisée par BIAGEO, fait état d'une dépense prévisionnelle de 269 800€ HT soit **323 760€ TTC** (somme à inscrire au budget) répartie comme suit.

- Travaux = 253 300€ HT
- Frais annexes = 16 500€ HT

Le financement de cette opération est prévu comme suit :

- DETR = 269 800€ à 30% = 80 940€
- Reste à charge = 188 860€

Lors de la présentation du projet il avait été mis en avant une recette prévisionnelle de taxes à hauteur de 15 000€ et les services de l'EPCI avaient cependant fait une demande d'étude auprès des services fiscaux pour vérification des éléments contenus dans le dossier de présentation de la SAS. La SAS avait également précisé qu'elle apporterait cette somme pendant 12 ans, à partir de la date de production, si la recette n'était pas au rendez-vous.

Nous avons eu confirmation des services fiscaux que ce type d'installation était complètement exonéré de taxes et qu'en conséquence les 15 000€ estimés ne seront donc pas au rendez-vous. Un Partenariat Public Privé (PPP) va donc être mis en place pour contractualiser l'apport de la SAS sur cette opération qui devrait donc être blanche pour l'EPCI.

Concernant cette opération, il faudra décider d'avoir ou non recours à l'emprunt.

Création d'un accueil familial regroupé 2 à Bommiers :

M. BODIN, architecte recruté pour la réalisation de cette opération, a estimé celle-ci à 511 000€ HT auxquels il convient d'ajouter 27 457€ d'acquisition et 1 900€ de frais de notaire soit **642 557€ TTC**. La répartition est la suivante :

- Travaux + frais annexes = 486 000€ HT

- Mobilier = 25 000€ HT

Le financement de cette opération est prévu comme suit :

- DETR = 540 357€ HT à 30% = 162 107€
- Département = 18 000€
- Reste à charge = 385 893€

Sur le principe d'une recette annuelle apportée par les loyers de 12 600€, l'amortissement de l'opération sera d'environ 30.6 ans.

Il convient d'ajouter le montant de l'acquisition : 27 450€ + frais

Concernant l'inscription budgétaire de cette opération, il sera proposé de mettre en place une autorisation de paiement (AP) et des crédits de paiements (CP) sur deux ans :

Explication : L'EPCI créé par délibération l'opération 2019-02 « Construction d'un accueil familial regroupé N°2 » puis décide d'affecter une somme X sur le budget 2019 et une somme X sur le budget 2020 de façon à ne pas mettre un emprunt fictif en place en attendant de pouvoir prendre en compte la subvention en recettes (attente arrêté). Il est à noter que l'Etat nous a demandé de couper le projet en deux parties afin d'en prendre une partie sur la DETR 2019 et l'autre sur la DETR 2020.

Concernant cette opération, il faudra décider d'avoir ou non recours à l'emprunt. Celle-ci est éligible à un prêt CARSAT à 0%

Sens du débat :

Quelques élus font part d'un mail reçu de la part de M. Bernard ALLARD, habitant de GIROUX, concernant le projet d'accueil familial regroupé 2 en demandant si une réponse allait lui être adressée.

M. le Président précise qu'il n'a pas l'intention de procéder à une réponse.

Certains élus font part de leurs craintes concernant l'amortissement du projet prévu sur 30 ans et demandent si l'emprunt pourra être réalisé sur une durée aussi longue.

Le Vice-Président en charge des finances précise que cette durée n'est pas problématique et que la CARSAT (prêt à 0%) devrait répondre favorablement à la demande de l'EPCI.

7 – Ventes

Plusieurs cessions seront intégrées dans le budget :

- Terrains de la bascule sur Saint Florentin (SCI CLEM 1 973€ et CUMA Saint Etienne 1 856€)
- Partie terrain de la SOBTP à la SCI FERRE 35 500€ HT. La dépollution du site sera également prévue (15 148€ HT).

8– Mise en place de crédit baux

Seront également intégrées dans le budget plusieurs opérations de récupération de loyers via des crédit baux

- M. GREZ pour la partie bâtie de la SOBTP (108 062€)
- LA SCI de M. DA SILVA pour le garage RAULT (160 000€)
- La SCI XX pour le bâtiment des pantoufles du BERRY (en remplacement du loyer)

9 – Divers section de fonctionnement

91- Voirie

Concernant le marché voirie 2019, les plis ont été ouverts et sont en cours d'analyse par M. AUBOUET.

615231- Voies et réseaux	HT	TAUX TV A	TVA	TTC	FCTVA
Voirie 2019	400 000	20,00%	80000	480 000	78 739
	400 000		80 000	480 000	78 739,20

92- Voyages scolaires

Une rotation a été organisée en partenariat avec les directions des établissements scolaires afin de répartir les classes de façon à ce que le budget alloué soit compris entre 10 000€ à 15 000€ par an.

6247- transport collectif				
Vatan CM1 - ST RAPHAEL (milieu marin)	3 500	20,00%	700	4 200
Vatan CM2 - ST RAPHAEL (milieu marin)	3 500	20,00%	700	4 200
PRUNIERS CM1 CM2 - SKI MONT DORE	1 700	20,00%	340	2 040
PRUNIERS CP-CE1-CE2 Ile d'oléron	2 000	20,00%	400	2 400
				12 840

Sens du débat :

Il est expliqué que l'idée est qu'une somme estimée entre 10 000€ et 15 000€ soit réservée chaque année pour permettre aux écoles de prévoir des voyages pédagogiques.

Certains élus ne se rappellent pas que ce sujet avait été abordé en conseil communautaire. Il est précisé qu'en effet le sujet n'avait jamais été clairement présenté en conseil mais qu'il émane d'un souhait fort de la commission enfance et qu'il correspond à des pratiques mises en place par les deux ex territoires avant fusion. Il est également précisé que ce type de questionnement était légitime et que la préparation des inscriptions budgétaires telle que réalisée lors de la réunion en cours était de s'assurer que les élus soient en phase avec le projet budgétaire.

93 – Subventions

Il est prévu de reconduire les subventions de l'année 2018, sous réserve d'un dépôt de dossier par les associations. Seule les subventions exceptionnelles ont été ôtées.

Subventions 6574				TTC
Mission locale		7 446	0,00%	7 446
Amicale personnels		500	0,00%	500
Comité de la lentille		2 500	0,00%	2 500
Aéroclub de Fay		2 956	0,00%	2 956

Association loisirs en champagne		6 000	0,00%	6 000
Office du tourisme (promotion du tourisme)		65 000	0,00%	65 000
Initiative Indre CCCB		2 000	0,00%	2 000
Initiative Indre		3 049	0,00%	3049
Cap Agri - Initiative Indre		3 000	0,00%	3000
BGE N° 2533		5 000	0,00%	5000
BGE- AGENT DEV ECO		12 000	0,00%	12000
UCIA - Patinoire	645	0	0,00%	0
Association cantine scolaire Pruniers		26 400	0,00%	26 400
Association famille rurale NP (mercredi)		10 000	0,00%	10 000
Exceptionnelle Aéroclub de FAY	1385	0	0,00%	0
PLES		2 060	0,00%	2 060
Familles rurales Vatan (extrascolaire juillet)		1 000	0,00%	1 000
Solde périscolaire NP 2018		8 932	0,00%	8 932
				157 843

L'EPCI a également reçu des demandes 2019 pour lesquelles le conseil n'avait pas donné de suites favorables en 2018.

- BIP TV
- Service de remplacement des agriculteurs

Il est également à noter que l'association familles rurales de Vatan a demandé à ce que la subvention soit augmentée de 550€ car l'activité 2018 a subi un déficit de cette somme.

Sens du débat :

Certains élus font état que l'association loisirs en champagne berrichonne devait être contactée afin prévoir un éventuel élargissement de son action sur l'intégralité du territoire.

Il est répondu qu'elle avait été contacté en 2017 et que l'association rencontrait deux problèmes majeurs dus au manque de bénévoles et qu'elle ne pourrait pas augmenter le nombre de bénéficiaires de l'action de l'association sans augmentation de la subvention.

Des élus ayant assisté aux dernières réunions de l'association précisent qu'il est fort probable que l'association ne demande pas de subvention en 2019.

Concernant la demande de l'association familles rurales de Vatan, les élus souhaitent donner une aide supplémentaire exceptionnelle de 500€ pour aider l'association à combler son déficit 2018 mais ils estiment que l'association doit s'assurer que les familles qui réservent des places versent des arrhes afin que des désistements ne mettent pas en péril l'action de l'association.

Concernant les demandes de BIP TV et du service de remplacement des agriculteurs, les élus maintiennent leur position défavorable.

94- Les organismes de regroupement

Nous retrouvons dans cette partie les financements pour les transports scolaires ainsi que les syndicats de rivières. Les montants précisés méritent d'être affinés, les syndicats ont été contactés afin d'obtenir les montants prévisionnels 2019.

65548 - autres Organismes de regroupement	TTC		
Syndicat Mixte Transport (SEGRY)	5 000	0,00%	5 000
Syndicat départemental transport (BUZANCAIS)	1 050	0,00%	1 050

Syndicat départemental transport (JEU LES BOIS)	900	0,00%	900
RIP 36 partie fonctionnement	8 000	0,00%	8 000
Syndicat du RENON	18 600	0,00%	18 600
Syndicat du FOUZON	16 200	0,00%	16 200
Syndicat du ARNON	2 500	0,00%	2 500
Syndicat du THEOLS	10 000	0,00%	10 000
	62 250		62 250

Sens du débat :

Certains élus demandent à connaître les fonctions des syndicats de transport depuis le transfert de la compétence à la Région.

Le DGS précise qu'il n'a jamais vraiment compris à quoi servaient ces syndicats et pourquoi ils étaient financés par l'EPCI alors que pour certains ils ne transportent que des collégiens et lycéens. Il précise que cela est dû à des accords d'il y a longues dates qu'il faudrait peut-être regarder de plus près.

Le DGS précise que plusieurs élus communautaires siègent dans ces syndicats.

Concernant le financement des syndicats de rivières, il est précisé que la subvention prévue pour le syndicat de la Théols risque d'évoluer car l'EPCI ne dispose pas à cette heure de l'estimation 2019.

95- Les frais de scolarité hors territoire et école privée (Vatan)

6558-Autres contributions obligatoires	TTC		
Ecole Ste Marie (51X550)	28 050	0,00%	28 050
CHATEAUROUX EX CCCV	1 000	0,00%	1 000
CHATEAUROUX EX CCCB	5 800	0,00%	5 800
DIORS	5 800	0,00%	5 800
RASED ARDENTES	300	0,00%	300
ISSOUDUN 2018	41 000	0,00%	41 000
ISSOUDUN 2019	41 000	0,00%	41 000
			122 950

96- L'IFER éolien (simulations réalisée à l'aide des imprimés 1288 de l'année 2018)

	TOTAL	ACCORD ANTERIEUR			Part EPCI après rétrocession
		DEPARTEMENT	EPCI	COMMUNES	
		30%	70%	20% des 70% 30% des 70% Lizeray	
AMBRAULT	44 820	13 446	31 374	6 275	
LINIEZ	112 050	33 615	78 435	15 687	
LIZERAY	59 760	17 928	41 832	12 550	

MENETREOLS SOUS VATAN	179 280	53 784	125 496	25 099	
VATAN	134 460	40 338	94 122	18 824	
VOUILLON	29 880	8 964	20 916	4 183	
TOTAUX	560 250	168 075	392 175	78 435	313 740

	SI APPLICATION NOUVELLES MODALITES			
	TOTAL	DEPARTEMENT	EPCI	COMMUNES
		30%	50%	20%
AMBRAULT	44 820	13 446	22 410	8 964
LINIEZ	112 050	33 615	56 025	22 410
LIZERAY	59 760	17 928	29 880	11 952
MENETREOLS SOUS VATAN	179 280	53 784	89 640	35 856
VATAN	134 460	40 338	67 230	26 892
VOUILLON	29 880	8 964	14 940	5 976
TOTAUX	560 250	168 075	280 125	112 050

Nouveau versement aux communes	112 050
Part IFER EPCI (avant Loi)	392 175
Taux de reversement	28,57%

Suite à cette analyse, si la volonté des élus est de mettre en cohérence la rétrocession des parcs produisant avant l'effet de la Loi de finances 2019 avec la répartition qui sera effective pour les parcs qui produiront après effet de la Loi de finances 2019, le taux à appliquer lors de la révision des Attributions de compensations (AC) sera de 28.57%. Dans ce cas l'impact pour les collectivités sera le suivant :

Constat:	
Différence pour les communes	33 615
Différence pour l'EPCI	-33 615

Si nous schématisons cette action, nous pouvons considérer que la recette IFER du parc d'Ambrault et Vouillon permettra d'absorber financièrement cette modification dans les AC. Toutes les nouvelles recettes IFER permettront à l'EPCI d'améliorer sa marge nette.

Petite précision concernant les possibilités réglementaires offertes par la collectivité pour effectuer ce changement :

Il ne pourra se faire que dans le cadre d'une révision des AC car la rétrocession de l'IFER se fait actuellement par ce biais.

Règles imposées par l'article 1609 nonies C du CGI :

- Règle générale : Vote des AC au niveau de l'EPCI à la majorité des 2/3 et des conseils municipaux concernés par une modification de l'AC également à la majorité des 2/3. Les délibérations doivent être concordantes.
- Règle concernant les trois premières années après fusion : Vote des AC au niveau de l'EPCI à la majorité des 2/3. Les communes concernées ne sont sollicitées pour un vote à la majorité des 2/3 que si la modification des AC représente plus de 30%.

97 – Tarifs des restaurations scolaires

Concernant la partie tarifs des restaurations scolaires :

Tarif adulte	tarif enfant (1er sept)	Année 2018	enfants			adultes			Nombre de repas
			scolaire	mercredis	petites vacances	scolaire	mercredis	petites vacances	
5,20 €	3,15 €	Ambraut	12220			47			12 267
5,20 €	3,55 €	Neuvy-Pailloux	10858						10 858
5,20 €	3,10 €	La Champenoise	2915			55			2 970
5,20 €	2,70 €	(*) Pruniers	7050	210		250	62		7 572
5,20 €	3,80 €	St-Aoustrille	1820	261			4		2 085
5,20 €	3,80 €	St-Valentin	2122			1			2 123
5,20 €	3,45 €	Vatan	30443	1172	436	184	172	120	32 527
		total	67428	1643	436	537	238	120	70 402

(*) Concernant la restauration de l'école de Pruniers, les chiffres sont estimatifs car nous n'avons pas réussi à obtenir de l'association les éléments définitifs 2018

Il n'a pas été prévu dans le cadre du travail de préparation du budget d'augmenter ou de baisser les tarifs des restaurations scolaires (non soumis à une réglementation CAF). Aucun processus d'harmonisation n'a été enclenché.

Il sera nécessaire de définir la politique en matière de prise en charge d'une partie du coût des repas par l'EPCI. Une étude sur le CA 2018 fait état d'un déficit de la partie restauration estimé à **290 000€** pour environ **68 000** repas servis. Nous pouvons donc considérer que l'EPCI apporte une contribution d'environ **4.26€** par repas.

Considérant que le coût global annuel des restaurations scolaires est estimé à 480 000€, l'apport de l'EPCI sur le prix du repas est estimé à **60.33%**. Le coût moyen d'un repas sur l'EPCI est estimé à **7.06€** pour l'année 2018.

L'analyse a été réalisée sur la partie restauration scolaire car c'est sur ce service que les enjeux financiers sont les plus importants. Cependant, il pourrait être intéressant de pratiquer la même analyse sur l'accueil périscolaire et sur l'extrascolaire.

Nb : Les coûts des services de l'EPCI vous seront donnés dans le cadre des travaux d'analyse du CA 2018.

10- Conclusion

Si l'on considère les chiffres suivants, nous pouvons considérer que les investissements hors opérations ne seront certainement pas couverts par la marge nette (**déficit estimé à 151 600€**) pris sur l'excédent estimé à 1 500 000€). Il faudra certainement dans les années à venir que cette situation ne perdure pas car cet excédent va fondre petit à petit et la collectivité se retrouvera sans marge de manœuvre.

Pour mener les opérations d'investissements (point 681 de l'analyse), il conviendra de se servir de la réserve disponible (1 500 000€) ou d'avoir recours à l'emprunt).

Marge nette : 200 000€

Subventions d'investissement : 70 000€ (sous réserve de dépôt de dossiers)

RIP 36 : 120 000€

Travaux d'investissement (hors opération) : 130 000€

Equipements informatiques : 21 000€

Mobiliers : 6 600€

Autres immobilisations : 4 000€

Divers

.

A vos agendas

19/03/2018 – Bureau (Saint Valentin)

25/03/2019 – Conseil Communautaire (vote CA et Budget) (Saint Aoustrille)

09/04/2019 – Bureau (Saint Valentin)

18/04/2019 – Conseil Communautaire (lieu à définir)

07/05/2019 – Bureau (Saint Valentin)

16/05/2019 – Conseil Communautaire (Saint-Aoustrille)

11/06/2019 – Bureau (Saint Valentin)

20/06/2019 – Conseil Communautaire (Saint-Aoustrille)